

PAR COURRIEL

Direction du secrétariat corporatif

Montréal, le 10 juin 2026

OBJET : Demande d'accès à l'information

N/D : 06122.05.0977

Bonjour,

La présente fait suite à votre demande reçue à nos bureaux le 11 mai 2026.

En réponse aux deuxième et quatrième points de votre demande, nous vous invitons à consulter l'information qui y est relative sur notre site internet. En effet, sur les pages de chacun des Casinos et Salons de jeux vous trouverez sous la section *Groupes* de l'information sur les réservations et les offres disponibles pour groupes en autocar en cliquant sur le bouton « Autocariste et service de navette ». À titre d'exemple, voici les liens pour le Casino de Montréal ainsi que le Casino du Lac-Leamy :

[Autocaristes | Casino de Montréal | Loto-Québec](#) | [À la découverte des casinos du Québec! | Casino de Montréal | Loto-Québec](#)

[Autocaristes | Hôtel-Casino du Lac-Leamy | Loto-Québec](#) | [L'expérience totale Lac-Leamy | Hôtel-Casino du Lac-Leamy | Loto-Québec](#) | [Décrochez le gros lot | Hôtel-Casino du Lac-Leamy | Loto-Québec](#) | [À la découverte des casinos du Québec! | Hôtel-Casino du Lac-Leamy | Loto-Québec](#)

Quant aux autres points de votre demande, nous ne pouvons vous y donner accès puisqu'il s'agit d'informations commerciales traitées de façon confidentielle par la Société et visées par les articles 21 et 22 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Vous pouvez demander la révision de cette décision devant la Commission d'accès à l'information. À cet effet, vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.

[Original signé]

François Racine
Directeur du secrétariat corporatif
Responsable adjoint de l'accès à l'information
Loto-Québec